

COPIE

Mairie de COULGENS

Rue du Docteur Louis Ferrand

16560 COULGENS

☎ 05.45.63.90.62

☎ 05.45.63.95.57

mairie@coulgens.fr

<http://www.coulgens.fr/>

Madame Laurence BARTHELEMY,

Directrice d'établissement,

La Poste

40 Grande Rue

16110 LA ROCHEFOUCAULD

Madame La Directrice d'établissement,

L'ensemble des administrés de la commune de Coulgens a reçu ce jour jeudi 4 février votre courrier du mercredi 3 février par lequel vous informez vos « clients » d'une prochaine (dans quatre jours) modification d'ouverture du bureau de poste de la commune. (J+1 à la Poste c'est assez exceptionnel et mérite d'être signalé)

Vos arguments Madame La Directrice, ne tiennent pas :

- Vous basculez les horaires d'ouverture de l'après midi au matin, en indiquant que « *ce sera plus adapté pour faciliter le départ du courrier dans la journée* ». Mais pour faciliter le départ du courrier dans la journée il serait plus efficace que la levée du courrier soit faite en fin de journée plutôt qu'à midi non ? De plus, selon vos chiffres, le vendredi après midi est la vacation privilégiée par un maximum d'usagers sur la semaine, et vous la supprimez pourtant pour la passer au matin !

- « *La fermeture du samedi a été décidée en raison d'une fréquentation plus faible* » dites vous, mais les usagers qui n'ont que le samedi matin disponible, et il y en a, ils feront comment ?

- « *Concernant les retraits des colis et recommandés ... j'ai souhaité mettre en place un dispositif alternatif exceptionnel ...* ». Les usagers ne seront plus contraints de se rendre à Saint Amant de Boixe situé à 14 Km de chez eux, dans le canton voisin ?

Je tiens à vous rappeler les termes de la délibération prise par le conseil municipal le 12 janvier dernier à ce sujet et que je vous ai remise en main propre :

« *Sauf à vouloir désorganiser les habitudes des usagers pour voir la fréquentation baisser au point d'avoir ensuite l'argument d'une fréquentation déclinante pour diminuer encore les horaires d'ouverture, le conseil municipal ne comprend pas ces modifications. De plus, les plages horaires actuelles sont essentiellement l'après midi, sauf le samedi qui est le matin, les propositions faites suppriment totalement ces plages horaires, y compris celle du vendredi qui semble être très favorable aux administrés.*

Ces propositions sont donc inacceptables pour le conseil municipal et il insiste une fois encore pour que les plages horaires actuellement en place ne soient pas modifiées une nouvelle fois. »

Au nom de la population de Coulgens, au nom du conseil municipal, je vous demande de revenir sur cette décision inacceptable.

Veillez agréer, Madame La Directrice d'établissement, l'expression de mes sentiments distingués.

Copie distribuée à l'ensemble de la population et envoyée à Monsieur Le Préfet de la Charente, Monsieur le Président de l'Association des Maires de la Charente, aux membres de la CDPPT et au collectif de défense et de développement des services publics du département.

Le Maire de Coulgens,

Rémy MERLE